

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE D'ÉTHIQUE

Point fort de 2019 la durabilité à la BAS

Pour l'exercice 2019, l'organe de contrôle d'éthique s'est penché sur l'approche de la Banque Alternative Suisse (BAS) en matière de développement durable, ou durabilité. Il a d'abord examiné à cette fin la compréhension dominante du terme dans le public, ainsi que sa transposition dans le modèle dit des trois piliers : économie, société et environnement. La discussion a ensuite porté sur la question de savoir si la durabilité doit toujours accorder la priorité aux besoins humains et si elle est compatible avec la croissance économique. Les résultats de cette réflexion ont été mis en corrélation avec la perception de la durabilité par la BAS. Cela aussi bien d'un point de vue général que sur le plan de l'application opérationnelle, c'est-à-dire dans des domaines d'activité concrets et dans ses tâches quotidiennes, en tant qu'employeuse et prestataires de services.

Positionnement de la BAS par rapport à la perception classique de la durabilité

En général, la discussion sur la durabilité s'oriente vers les besoins actuels et futurs de l'humanité. On part du principe que la nature non humaine (animaux, végétaux, etc.) est à la disposition des humains en tant que ressource. Le courant dominant ne fixe aucune limite à la croissance économique au-delà de celles dictées par ce qui est « écologiquement possible ».

La BAS place les êtres humains au cœur de la durabilité. On le constate, par exemple, dans le fait qu'elle soutient aussi la production laitière et l'élevage de bétail dans le cadre du secteur d'encouragement « agriculture

durable » ; les animaux y sont des ressources, même si l'on tient compte de leur bien-être. Toutefois, la BAS se distingue du courant dominant en ce qui concerne la « satisfaction des besoins humains » : elle postule que la durabilité est dissociable d'une amélioration constante des conditions de vie. Autrement dit, la BAS voit une limite à la croissance économique, et cette dernière ne repose pas seulement sur ce qui est écologiquement possible. Sur le plan opérationnel, la BAS adopte une attitude critique vis-à-vis du profit. Elle place la rentabilité à un niveau inférieur, contrairement au modèle populaire des trois piliers qui accorde une importance égale à l'écologie, à la société et à l'économie.

Durabilité, profit et risque

Cette relation au profit marque profondément la perception de la durabilité par la banque. La conciliation de ses activités économiques avec le développement durable fait l'objet d'un processus de négociation permanent. Il est intéressant d'entendre que des collaboratrices et collaborateurs souhaitent une plus grande propension au risque en faveur de la durabilité. Par exemple au moyen de financements qui permettent à la BAS de renforcer son engagement pour un impact social et environnemental positif, sans saper sa résilience économique.

Mise en œuvre de la durabilité dans les activités quotidiennes

Le rapport d'éthique n'a révélé aucun écart significatif entre la conception de la durabilité proclamée par la BAS et sa concrétisation dans les activités quotidiennes de la banque. Les personnes interrogées partagent largement cette appréciation. Le point

le plus controversé, dans les affaires courantes, est la question des voyages en avion du personnel : sont-ils compatibles avec la durabilité définie par la BAS ? Si certaines ou certains considèrent les déplacements aériens comme indispensables à l'engagement international de la BAS, d'autres aimeraient qu'on y renonce tout à fait.

L'organe de contrôle d'éthique est d'avis qu'il n'est pas indiqué pour la BAS d'y renoncer totalement si elle veut respecter son engagement international. L'important n'est pas qu'elle voie la décision de prendre l'avion et la compensation des émissions de CO₂ comme une dette morale, mais qu'elle demeure consciente que la compensation représente – au mieux – un pis-aller : celle-ci remplace en fin de compte une norme élevée (en l'occurrence, s'abstenir de prendre l'avion) par une autre plus basse (compenser les émissions).

Olten, le 19 décembre 2019

Dr Dorothea Baur